COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Nom : Me Louis-André Garceau
Titre : Avocat et greffier
Organisation : Ville de Saint-Charles-Borromée

Signature :
Louis-André Garceau
Louis-André Garceau (2 juin 2026 17:52:24 EDT)

INITIALES DU MAIRE
An
LG
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 AVRIL 2026 À 19 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

Olivier Jacob-Laurin, siège numéro 1
Mélanie Lévesque, siège numéro 2
Jacques Collin, siège numéro 3
François Riopel, siège numéro 4
Marie-Josée Simard, siège numéro 5
Médéric Lavallée, siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de M. Alexis Nantel, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice Service des communications et adjointe de direction générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. FAITS SAILLANTS ET PROJET D'ACTUALITÉ - PROPOS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire s'adresse au public afin d'informer la population charloise concernant les projets qui sont en cours ainsi que de communiquer des informations d'intérêt général sur des dossiers locaux et régionaux.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1
2026-04-119 **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026 - ADOPTION**

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel présenté en le modifiant de la façon suivante, à savoir :

En retirant le point suivant :

8.3.3 Octroi du contrat - Réalisation des travaux du lien actif Marie-Curie/du Juge-Guibault

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2. FAITS SAILLANTS ET PROJET D'ACTUALITÉ - PROPOS DE MONSIEUR LE MAIRE

2.1 Faits saillants et projets d'actualité - Propos de monsieur le maire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2026 - Adoption

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2026 - Adoption

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Rapport concernant l'émission des permis pour le mois de mars 2026

6.2 Certificat d'enregistrement - Règlement 2242-2-2026 modifiant le Règlement 2242-2024 et son amendement décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 $ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt en conséquence

6.3 Liste des membres ayant participé à une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

6.4 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Premier projet de Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

7.1 Demande de démolition et de réutilisation du sol dégagé - 149, rue Sainte-Adèle (lot 4 560 267)

7.2 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) - 1010, rue de la Visitation (lot 5 443 808) - Recommandation 13 CCU 26 - Matériaux Pont-Masson inc.

7.3 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) - 226 à 230, rue de la Petite-Noraie (lot 6 655 964) - Recommandation 14 CCU 26 - L'Oeufrier et Subway

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 ADMINISTRATION

8.1.1 Approbation - Rapport des dépenses - Période du 12 mars 2026 au 8 avril 2026

8.1.2 Approbation - Fin de période de probation de la titulaire du poste de directrice au Service des ressources humaines

8.1.3 Approbation - Embauche - Poste de conseiller en communication

8.1.4 Approbation - Création du poste de chef de liaison - Direction générale et mairie/Affaires publiques

8.1.5 Approbation - Création du poste de directeur des communications et vie numérique - Service des communications

8.1.6 Approbation et autorisation de signature - Quittance mutuelle et transaction - Poursuites civiles suite aux dommages causés au 127, rue de la Visitation

8.1.7 Programme d'aide à la voirie locale 2025 - Volet Projets particuliers d'amélioration

8.1.8 Demande d'adhésion Eau Secours - Projet Communauté Bleue

8.1.9 Appui - MRC de Joliette - Programme d'aide FRR - Volet 4 - Mise en place d'un service de sécurité municipal en partenariat avec la Ville de Joliette

8.1.10 Modification de l'appui - OMH Au coeur de chez nous - Projet de rénovation du 140, rue Wilfrid-Ranger

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

8.2.1 Aucun

8.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.3.1 Octroi du contrat - Entretien des génératrices - Bâtiments municipaux

8.3.2 Octroi du contrat - Construction du sentier multifonctionnel sur la rue de la Visitation

8.4 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.5 REQUÊTES

8.5.1 Aucun

9. RÈGLEMENTATION

9.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

9.1.1 Aucun

9.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

9.2.1 Règlement 2262-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Avis de motion, présentation et dépôt

9.3 SECOND PROJET – ADOPTION

9.3.1 Aucun

9.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.4.1 Règlement 726-8-2026 modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement - Adoption

9.4.2 Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments - Adoption

10. QUESTIONS RÉSERVÉES AUX CHARLOIS – POINTS DISCUTÉS AU CONSEIL

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

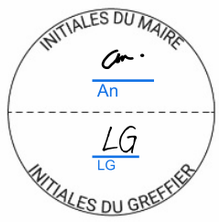

12. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.1
2026-04-120 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026 - ADOPTION**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture;

ATTENDU le résumé des faits saillants fait par le maire séance tenante;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2026 tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui préside celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est inscrite au registre. Monsieur le maire informe les personnes présentes qu'une période de questions sera ajoutée à la fin de la séance pour les citoyens charlois. Monsieur le maire poursuit la séance.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 RAPPORT CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MARS 2026

6.2 CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT 2242-2-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2242-2024 ET SON AMENDEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN MULTIFONCTIONNEL HORS CHAUSSÉE RELIANT LES RUES MARIE-CURIE ET DU JUGE-GUIBAULT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 141 500 $ À CES FINS AFIN D'Y MAJORER LE MONTANT DE L'EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

6.3 LISTE DES MEMBRES AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION OBLIGATOIRE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

6.4 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2267-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

INITIALES DU MAIRE
An
LG
LG
INITIALES DU GREFFIER

7.1
2026-04-121

DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ - 149, RUE SAINTE-ADÈLE (LOT 4 560 267)

ATTENDU que, par l'adoption du Règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles, le conseil municipal s'est attribué l'ensemble des fonctions auparavant conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et des programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présentés par Mme Audrey-Ann Gingras et M. Louis-David Landry, relativement au lot 4 560 267;

ATTENDU le dossier de demande complet déposé par les requérants auprès de l'officier responsable de la Ville et transmis ce jour par ce dernier au conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l'avis public de démolition, dûment publié le 2 avril 2026, et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision relativement à cette demande de démolition ainsi qu'au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui y est afférent, conformément aux critères d'évaluation établis par le Règlement 2179-2021;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de démolition présentée par Mme Audrey-Ann Gingras et M. Louis-David Landry pour l'immeuble situé au 149, rue Sainte-Adèle (lot numéro 4 560 267), aux conditions suivantes :

- que les travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé soient entrepris et complétés dans un délai de 24 mois;

- qu'aux fins de taxation de l'immeuble, l'équivalent des taxes perçues au moment du dépôt de la demande continue d'être perçu annuellement, et ce, jusqu'à ce que l'évaluation d'un nouveau bâtiment, supérieure à celle du bâtiment à démolir, soit portée au rôle;

D'APPROUVER le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé afférent à la demande de démolition, à la condition suivante :

- que le programme de réutilisation du sol dégagé soit conforme en tous points aux plans 2607 déposés par la firme Architecture MLM et datés du 21 janvier 2026, lesquels prévoient la construction d'un immeuble résidentiel unifamilial au 149, rue Sainte-Adèle, soit sur le lot 4 560 267;

DE REQUÉRIR du propriétaire de l'immeuble visé par la demande de démolition, préalablement à l'émission par l'officier responsable du certificat autorisant celle-ci, qu'il fournisse une garantie monétaire équivalente à 50 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière du bâtiment visé par la demande, sans toutefois excéder la somme de 100 000 $, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des conditions relatives à la démolition de l'immeuble et à la réutilisation du sol dégagé;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au Règlement 2179-2021 et au Règlement sur les permis et certificats de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

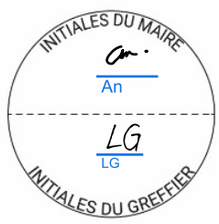

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2026-04-122

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) - 1010, RUE DE LA VISITATION (LOT 5 443 808) - RECOMMANDATION 13 CCU 26 - MATÉRIAUX PONT-MASSON INC.

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme **(13 CCU 26)**, formulée lors de la réunion du 1er avril 2026, relativement à la demande de certificat d'autorisation présentée en vertu du Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'installation d'enseignes du commerce situé au 1010, rue de la Visitation (Matériaux Pont-Masson inc.);

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage pour le commerce situé au 1010, rue de la Visitation (Matériaux Pont-Masson inc.), soit le lot 5 443 808, comme montré aux plans déposés par J.B. Enseignes et datés du 13 mars 2026 **(13 CCU 26)**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au Règlement 2179-2021 et au Règlement sur les permis et certificats de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2026-04-123

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) - 226 À 230, RUE DE LA PETITE-NORAIE (LOT 6 655 964) - RECOMMANDATION 14 CCU 26 - L'OEUFRIER ET SUBWAY

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme **(14 CCU 26)**, formulée lors de la réunion du 1er avril 2026, relativement à la demande de certificat d'autorisation présentée en vertu du Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'installation d'enseignes des commerces situés au 226 à 230, rue de la Petite-Noraie (L'Oeufrier et Subway);

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage au 226 à 230, rue de la Petite-Noraie (L'Oeufrier et Subway), soit le lot 6 655 964, comme montré aux plans 20-007 déposés par Deva6 et datés du 25 mars 2026 **(14 CCU 26)**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au Règlement 2179-2021 et au Règlement sur les permis et certificats de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. **AFFAIRES COURANTES**

8.1 **ADMINISTRATION**

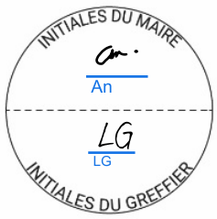

8.1.1
2026-04-124

APPROBATION - RAPPORT DES DÉPENSES - PÉRIODE DU 12 MARS 2026 AU 8 AVRIL 2026

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition de Marie-Josée Simard
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 12 mars 2026 au 8 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.2
2026-04-125

APPROBATION - FIN DE PÉRIODE DE PROBATION DE LA TITULAIRE DU POSTE DE DIRECTRICE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que Mme Diane Lafond a été embauchée, à titre de directrice au Service des ressources humaines, lors de la séance du conseil du 8 septembre 2025, tel qu'en fait foi la résolution 2025-09-290;

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-26-01 faisant état de l'évaluation de Mme Diane Lafond en regard de sa période d'essai, laquelle se terminait le 6 avril 2026;

ATTENDU la recommandation contenue audit sommaire;

Sur la proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyée par Marie-Josée Simard

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER de façon permanente Mme Diane Lafond dans ses fonctions de directrice au Service des ressources humaines, suite à la réussite de sa période de probation, et ce, en date du 6 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.3
2026-04-126

APPROBATION - EMBAUCHE - POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION

ATTENDU le sommaire décisionnel CAP-26-07, préparé par la directrice du Service des communications et affaires publiques, recommandant l'embauche de Mme Carole-Laure Bembigné au poste de conseillère en communication;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage interne, conformément aux dispositions de la Convention collective en vigueur;

Sur la proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyée par Marie-Josée Simard

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Carole-Laure Bembigné au poste de conseillère en communication, et ce, à compter du 20 avril 2026 aux conditions d'embauche de travail proposées par le Service des ressources humaines ainsi que celles prévues à la Convention collective en vigueur.

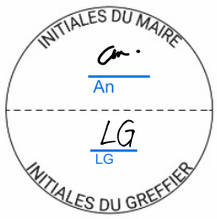

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.4
2026-04-127

APPROBATION - CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE LIAISON - DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE/AFFAIRES PUBLIQUES

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du conseil concernant l'état des ressources humaines affectées à la direction générale;

ATTENDU que les postes existants ne sont pas optimaux et ne permettent pas à la direction générale d'accomplir ses tâches et obligations avec efficience et efficacité;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Marie-Josée Simard

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la création d'un poste de chef de liaison – Direction générale et mairie/Affaires publiques suivant la description de fonctions et sa classification jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'ABOLIR le poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie (poste cadre) créé par la résolution 2025-12-418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.5
2026-04-128

APPROBATION - CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET VIE NUMÉRIQUE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du conseil concernant l'état des ressources humaines affectées à la direction générale ainsi qu'en matière de communication;

ATTENDU qu'actuellement, les postes existants ne sont pas optimaux pour la réalisation des tâches de direction générale et de communication;

ATTENDU la création du poste de chef de liaison – Direction générale et mairie/Affaires publiques, laquelle implique la révision du poste de la personne dédiée aux communications afin de bien définir les rôles de chacun;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Marie-Josée Simard

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la création d'un poste de directeur des communications et vie numérique suivant la description de fonctions et sa classification jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.6
2026-04-129

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - QUITTANCE MUTUELLE ET TRANSACTION - POURSUITES CIVILES SUITE AUX DOMMAGES CAUSÉS AU 127, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que deux poursuites ont été déposées contre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Terrassement B.L.R. inc. par Claude Lépine D.D. inc. et son assureur L'Unique Assurances Générales inc. pour des dommages causés à l'immeuble portant l'adresse du 127, rue de la Visitation, lors de la réfection d'une partie de la rue de la Visitation en novembre 2023, tel qu'il appert des dossiers de poursuites 705-17-011286-240 et 705-17-011319-249;

ATTENDU que la Ville est représentée par son assureur dans ces deux dossiers;

ATTENDU qu'une entente hors cour est intervenue entre les parties pour régler ces deux poursuites;

Sur la proposition de Marie-Josée Simard
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de quittance mutuelle et transaction à intervenir entre les parties dans les poursuites 705-17-011286-240 (Claude Lépine D.D. inc. c. Ville de Saint-Charles-Borromée et Terrassement B.L.R. inc.) et 705-17-011319-249 (L'Unique Assurances Générales inc. c. Ville de Saint-Charles-Borromée et Terrassement B.L.R. inc.) et autoriser monsieur le maire à signer pour et au nom de la Ville ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.7
2026-04-130

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025 - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile (2025) (feux de circulation Petite-Noraie et Route 343) au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisées;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

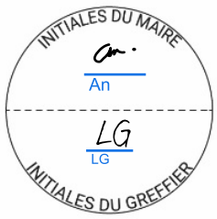

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 39 175 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.8
2026-04-131

DEMANDE D'ADHÉSION EAU SECOURS - PROJET COMMUNAUTÉ BLEUE

ATTENDU que l'organisme Eau Secours milite pour la protection et la gestion responsable de l'eau;

ATTENDU qu'un des projets phares de cet organisme est le projet Communauté bleue qui est une campagne d'éducation et de sensibilisation qui invite les collectivités à s'engager pour la cause de l'eau;

ATTENDU que le conseil souhaite participer à ce projet en obtenant la certification émise par cet organisme;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à l'organisme Eau Secours afin que la Ville de Saint-Charles-Borromée obtienne la certification Communauté bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.9
2026-04-132

APPUI - MRC DE JOLIETTE - PROGRAMME D'AIDE FRR - VOLET 4 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ MUNICIPALE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE JOLIETTE

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette explorent la possibilité de conclure une entente afin que la Ville de Joliette offre son service de sécurité municipale sur le territoire charlois;

ATTENDU que les parties souhaitent soumettre ce projet au programme d'aide financière du FRR - Volet 4 en déposant une demande en ce sens à la MRC de Joliette;

ATTENDU que les parties reconnaissent avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Charles-Borromée appui les démarches de la Ville de Joliette pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale à la MRC de Joliette projet de sécurité municipale;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

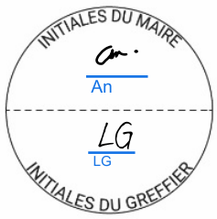

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.10
2026-04-133

MODIFICATION DE L'APPUI - OMH AU COEUR DE CHEZ NOUS - PROJET DE RÉNOVATION DU 140, RUE WILFRID-RANGER

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a appuyé la réalisation du projet de rénovation du 140, rue Wilfrid-Ranger à la demande de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous, dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) de la Société d'habitation du Québec, tel qu'en fait foi la résolution 2026-03-068;

ATTENDU que cet appui se traduit par une participation financière de la Ville correspondant à 10 % du coût des travaux admissibles et des frais de gestion afférents (3 551 520,20 $);

ATTENDU que la Ville souhaitait verser cette contribution sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU que les modalités de ce programme ne le permettent pas et que la contribution doit être versée en un seul paiement;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser à l'Office d'habitation Au cœur de chez nous que la Ville se pliera aux exigences du programme en conséquence;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'AVISER l'Office d'habitation Au cœur de chez nous que la Ville de Saint-Charles-Borromée se pliera aux exigences du programme pour le versement de sa participation financière au projet de réfection du 140, rue Wilfrid-Ranger, laquelle résolution modifie et remplace le troisième paragraphe du dispositif de la résolution 2026-03-068.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 **SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

8.3 **GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

8.3.1
2026-04-134

OCTROI DU CONTRAT - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES - BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU la demande de prix faite auprès d'entreprises spécialisées pour l'entretien de génératrices;

ATTENDU que le contrat pour l'entretien des treize (13) génératrices de la Ville est venu à échéance;

ATTENDU les propositions reçues et l'analyse de ces dernières, tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel GTP-26-25;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

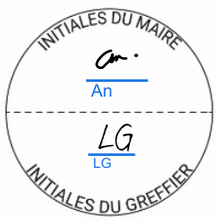

D'OCTROYER le contrat d'entretien des génératrices à l'entreprise Cummins Canada (NEQ 1173335531), cette dernière ayant déposé la plus basse proposition conforme aux exigences contractuelles de la Ville, pour une durée de deux (2) ans, assortie d'une année (1) d'option, au montant total de 108 665,37 $ (taxes en sus) avec un taux horaire de 252,88 $ (taxes en sus) pour les appels de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.2
2026-04-135

OCTROI DU CONTRAT - CONSTRUCTION DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL SUR LA RUE DE LA VISITATION

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié sur le système gouvernemental SEAO pour la réalisation d'un sentier multifonctionnel sur une partie de la rue de la Visitation face au parc du Bois-Brûlé (projet AOP2026-01);

ATTENDU les soumissions reçues, l'analyse de celles-ci et la recommandation quant à l'octroi de ce contrat, tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel GTP-26-26;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des travaux du sentier multifonctionnel sur une partie de la rue de la Visitation à Les Entreprises Bryan Cloutier inc., cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels AOP2026-01, selon les modalités suivantes :

- Un octroi ferme pour une partie des travaux, soit :

  - Organisation générale de chantier;
  - Excavation, disposition des sols et remblayage;
  - Eau potable;
  - Égout pluvial et drainage;
  - Voirie;
    pour un montant de 908 284,52 $ avant taxes;

- Un octroi conditionnel à l'approbation et à la promulgation du Règlement d'emprunt 2254-1-2026 pour la balance des travaux, soit :

  - Réfection des surfaces affectées et aménagement de surface;
  - Feux de circulation;
  - Imprévus;
    pour un montant de 738 392,94 $ avant taxes;

Total de la soumission : 1 893 267,41 $ (taxes incluses)

DE FINANCER au besoin, toute autre dépense liée à ce projet, jusqu'à un montant de 150 000 $, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4 **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

8.5 **REQUÊTES**

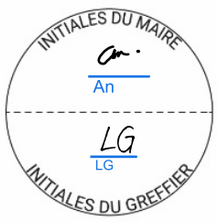

9. **RÈGLEMENTATION**

9.1 **PREMIER PROJET – ADOPTION**

9.2 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

9.2.1 **RÈGLEMENT 2262-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Mélanie Lévesque, conseillère siège 2, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2262-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

L'objectif de ce projet de règlement est de réviser le code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement 2193-2022), tel que le requiert l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., chap. E-15.1.0.1.), celui-ci devant notamment prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

9.3 **SECOND PROJET – ADOPTION**

9.4 **RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

9.4.1
2026-04-136 **RÈGLEMENT 726-8-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - ADOPTION**

ATTENDU le dépôt du projet de Règlement 726-8-2026 modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement et l'avis de motion, la présentation et le dépôt dudit projet, donné lors de la séance du 30 mars 2026;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objectif de modifier l'annexe L (zone de 90 km/h) de façon à y retirer les deux tronçons de la rue de la Petite-Noraie qui y sont indiqués puisque ceux-ci font partie de l'annexe K (vitesse de 70 km/h) pour ainsi éviter toute confusion;

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 726-8-2026 modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INITIALES DU MAIRE
An
LG
LG
INITIALES DU GREFFIER

9.4.2
2026-04-137

RÈGLEMENT 2267-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - ADOPTION

ATTENDU l'adoption du premier projet de Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, l'avis de motion, la présentation et le dépôt dudit projet, donné lors de la séance du 16 mars 2026 et la tenue de l'assemblée publique de consultation du 7 avril 2026;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objectif d'empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. QUESTIONS RÉSERVÉES AUX CHARLOIS – POINTS DISCUTÉS AU CONSEIL

Monsieur le maire invite les charlois qui auraient des questions concernant les points discutés à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Aucune personne ne se prévaut de ce privilège.

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil sont invités à s'adresser au public à tour de rôle des sujets qui les concernent plus particulièrement.

12. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 4 mai 2026 à 19 h.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 26.

[redacted]

M. Alexis Nantel
Maire

Louis-André Garceau
Louis-André Garceau (1 juin 2026 08:38:23 EDT)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier